

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 6 juillet 2010 à 9 heures, soit près de 3 ans après les faits, le tribunal des Prud'hommes de Toulouse va rendre un avis qui risque de faire du bruit en France à plusieurs titres. D'abord d'un point de vue juridique, car la décision pourrait faire jurisprudence en matière de droit du travail. Un certain nombre de licenciements ces dernières années seraient alors qualifiés de frauduleux. Les salariés devraient être réembauchés ou dédommagés par les entreprises fautives.

Ensuite et surtout parce que cette affaire concerne l'une des entreprises les plus en vue et les plus lucratives en France, la « machine à cash » de Vivendi : SFR. Plus de 200 ex-salariés de l'opérateur téléphonique l'accusent de licenciement abusif, de collusion frauduleuse et de délit de marchandage avec Téléperformance, leader du télémarketing en France. En 2007, SFR avait cédé aux groupes Téléperformance et Arvato trois sites relation client ; soit plus de 1900 salariés transférés au terme de trois mois d'un conflit médiatisé.

Les deux groupes redoutent aujourd'hui une issue qui pourrait leur être très préjudiciable, notamment en terme d'image. Les ex-salariés eux, attendent que justice leur soit rendue pour enfin pouvoir tourner la page.